EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 27 mars 2006

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - MILE MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE

Membres excusés : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BEKHTAOUI - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme

CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

OBJET DE LA DELIBERATION

Bar de l'Auditorium - Acquisition d'une licence de débit de boissons

Monsieur BERTELOOT, expose:

Mesdames, Messieurs,

La Ville souhaite acquérir une licence de débit de boissons de 4ème catégorie, dite « grande licence », qui permettrait à l'Auditorium d'avoir une plus grande autonomie dans la gestion de son bar.

En effet, du fait des difficultés rencontrées pour trouver un professionnel intéressé par l'exploitation de ce commerce, une telle acquisition permettrait d'améliorer grandement l'accueil et la convivialité de ce lieu.

Or, ce souhait pourrait connaître une suite favorable, puisque je viens d'apprendre qu'une licence sera proposée en vente publique prochainement.

Il n'a pas été possible, dans la mesure où cette information a été connue tardivement, de soumettre cette affaire à la commission des Finances.

Toutefois compte tenu de l'urgence, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville d'une licence de débit de boissons de 4ème catégorie, au bénéfice de l'Auditorium ;

- 2- dire que le montant maximum de la dépense est prévu sur les crédits ouverts au budget annexe de cet établissement ;
 - 3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.



Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT